

COMMUNE DE SAINT-AGNANT

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
tenant lieu de PROCES VERBAL
du mercredi 20 septembre 2023 – 20 heures 15**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt septembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GIRAUD, Maire.

PRESENTS : Bernard GIRAUD, Jean-Marie GILARDEAU, Patrick MAZEDIER, Anne BRACHET, Philippe BOIVIN, Stéphanie LE HASIF, Jean-Claude DORAY, Sonia CHEVALIER-QUILLEVERE, Loïc NAULET, Valérie ARNOULD, Christine DE ROUCK, François-Pierre VERNIER, Nicolas REYNEAU, Sébastien BOUCHET, Sterenn GOULLIANNE, Didier BAUMARD, Marie-Laure MORJON, Manuela MOUSSET, Fabrice BRIDIER

ABSENTS représentés : Maryse HERY donne pouvoir à Marie-Laure MORJON, Marie-Ange VILLENEUVE donne pouvoir à Jean-Claude DORAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie ARNOULD

MEMBRES EN EXERCICE : 21

ABSENTS REPRESENTES : 2 **PRESENTS :** 19 **VOTANTS :** 21

CONVOCATION : 14/09/2023

AFFICHAGE CONVOCATION : 14/09/2023

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Valérie ARNOULD se propose pour être secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2023.

Les membres du conseil municipal n'ayant aucune objection, il est approuvé à l'unanimité.

Objet : Décision Modificative n° 1 : Budget locaux commerciaux de Saint-Agnant - Caution Boucherie BRUN (2023-33)

Monsieur Patrick MAZEDIER, 1^{er} adjoint au Maire, expose l'objet de la délibération.

La délibération suivante est votée.

Une décision modificative est nécessaire afin de procéder à des mouvements comptables en **fonctionnement et en investissement**, comme expliqué ci-dessous :

n° DM	Date	Objet	Montant
1	20/09/2023	Caution Boucherie BRUN	
		023 - Virement à la section d'investissement	2 100,00
		62871 - A la collectivité de rattachement	-2 100,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00
		165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 100,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	2 100,00
		TOTAL DEPENSES	2 100,00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	2 100,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	2 100,00
		TOTAL RECETTES	2 100,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 100,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 100,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE :

- D'accepter la décision modificative au **budget primitif des locaux commerciaux de la commune**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Objet : Versement d'une subvention pour le Club Cycliste de Saint-Agnant (CCSA) (2023-34)

Madame Anne BRACHET, 3^{ème} adjointe au Maire expose l'objet de la délibération.

Monsieur Didier BAUMARD se demande pourquoi le Club Cycliste de Saint-Agnant n'a pas reçu de subvention.

Monsieur le Maire lui répond que le Club Cycliste de Saint-Agnant n'avait pas reçu le dossier de subvention.

La délibération suivante est votée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-7,

Vu la délibération n° 2023-10 du 22 mars 2023 relative au budget primitif 2023,

Vu la délibération n° 2023-11 du 22 mars 2023, accordant des subventions aux différentes associations communales,

Considérant la demande du Club Cycliste de Saint-Agnant sollicitant la commune pour une subvention,

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention de 500 € au Club Cycliste de Saint-Agnant pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 20 (Bernard GIRAUD, Jean-Marie GILARDEAU, Patrick MAZEDIER, Anne BRACHET, Philippe BOIVIN, Stéphanie LE HASIF, Jean-Claude DORAY, Sonia CHEVALIER-QUILLEVERE, Loïc NAULET, Valérie ARNOULD, Christine DE ROUCK, François-Pierre VERNIER, Nicolas REYNEAU, Sébastien BOUCHET, Sterenn GOULLIANNE, Marie-Laure MORJON, Manuela MOUSSET, Fabrice BRIDIER, Maryse HERY, Marie-Ange VILLENEUVE)

Contre : 0

Abstention : 1 (Didier BAUMARD)

décide :

- d'attribuer une subvention de 500 € au Club Cycliste de Saint-Agnant pour l'année 2023

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) - Travaux de modernisation du parc d'éclairage public (2023-35)

Monsieur Patrick MAZEDIER, 1^{er} adjoint au Maire, expose l'objet de la délibération.

Monsieur Sébastien BOUCHET demande si la commune va reconsidérer les horaires de l'éclairage public ; en effet à 7h du matin, il fait encore nuit et les lampadaires sont éteints.

Monsieur Patrick MAZEDIER lui répond que cela sera étudié ultérieurement.

Monsieur Philippe BOIVIN ajoute qu'une vérification de tous les candélabres sera effectuée afin d'en vérifier le fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que la pose des LED se fera sur 2 ans.

Monsieur François-Pierre VERNIER souhaite savoir quelle sera l'économie réalisée.

Monsieur Patrick MAZEDIER lui répond qu'il est impossible de la chiffrer aujourd'hui compte tenu de l'augmentation du coût de l'électricité.

Monsieur Philippe BOIVIN ajoute que la consommation électrique sera de toute façon diminuée.

La délibération suivante est votée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annonce de la Première Ministre, le 27 août 2022, relative à la création du « Fonds Vert », fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,
Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, la collectivité souhaite engager des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public en accélérant la mise en œuvre de dispositif à LED : passage en lampes LED sur l'ensemble du parc de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert), d'un montant de **8 310,77 €**.

Plan prévisionnel de financement proposé pour le passage en LED sur l'ensemble de la commune

DÉPENSES		RECETTES	
Total des prestations et fournitures (devis EP 308-1082 du SDEER)	27 702,57 €	Subventions d'Etat (Fonds Vert) – 30 %	8 310,77 €
		SDEER – 50 %	13 851,28 €
		Autofinancement (fonds propres – emprunt) – 20 %	5 540,52 €
TOTAL (en € HT)	27 702,57 €	TOTAL (en € HT)	27 702,57 €
TVA (20 %)	5 540,51 €	TVA (20 %)	5 540,51 €
TOTAL (en € TTC)	33 243,08 €	TOTAL (en € TTC)	33 243,08 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Accepte le plan prévisionnel de financement présenté,
- Décide d'inscrire ce projet sur les exercices budgétaires 2023 à 2024
- Sollicite une subvention de **8 310,77 €** au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert),
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Objet : Acquisition de la parcelle n° AH 317-p (en partie) au profit de la commune de Saint-Agnant (2023-36)

Monsieur Philippe BOIVIN, 2^{ème} adjoint au Maire expose l'objet de la délibération.

Monsieur Jean-Marie GILARDEAU demande s'il y a une construction sur le terrain.

Monsieur le Maire lui répond oui.

La délibération suivante est votée.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune de Saint-Agnant doit acquérir la parcelle sise rue du Péré, afin de rendre conforme la voirie.

L'acquisition de cette parcelle entre dans le projet d'aménagement de la voirie rue du Péré et la réalisation du réseau d'eau pluvial par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Ce terrain d'une superficie de 14 m², est cadastré section n° AH 317-p (en partie).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Considérant que Monsieur CLAIR a acquis cette parcelle en 2019,

Considérant que le bornage a été réalisé en 2021,

Considérant qu'il convient de maintenir l'accessibilité de la voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section n° AH 317-p (en partie), d'une superficie de 14 m², située rue du Péré, pour un montant de 1 000 €.
- Autorise la prise en charge des frais de notaire.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

Affaires et informations diverses :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie GILARDEAU.

Ce dernier tient à apporter quelques informations concernant la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Un projet alimentaire territorial est en cours. Le but est de redynamiser et d'aider à la transmission d'exploitations agricoles. Seules 4 % des denrées sont produites localement.

Il convient de protéger les ressources naturelles du territoire et de favoriser les aides à la transformation (atelier de découpe à Echillais, circuits courts...).

Une enquête est conduite par le Conseil de Développement de la CARO (CODEV).

Un bureau communautaire s'est réuni le 14 septembre dernier.

L'objet de cette réunion était la mise en place d'une conférence intercommunale du logement prévue fin octobre 2023.

La commission de développement économique s'est réunie le 18 septembre dernier, pendant laquelle une réflexion pour la réinstallation de commerces a été évoquée.

La société AEROPROGRESS située dans la Vienne, travaille sur le développement de drones à usage civil ou militaire. Cette société est à la recherche d'un aérodrome. Ce pourrait être la 2^{ème} entreprise à venir s'installer sur place.

Concernant Les Marais de Brouage :

Un nouveau contrat de progrès territorial signé le 12 septembre dernier, met en place de nouvelles actions.

Ce contrat porte sur 2 ans (2023 à 2024) et représente un budget de 4 800 000 €. Les Marais de Brouage deviendraient un site démonstrateur.

Concernant la dotation Biodiversité :

Les communes jouxtant le Parc marin ou qui possèdent plus de 50 % de leur territoire en zone Natura 2000 pourront percevoir une dotation versée par l'Etat, pouvant aller jusqu'à 30 000 €, dont une partie sera reversée à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan afin que d'autres actions puissent être mises en place.

Sur les 25 communes faisant partie de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, seule une dizaine ne reçoivent pas de dotation.

Afin de pouvoir bénéficier de la mutualisation, une participation forfaitaire de 500 € leur sera demandée.

Autre information : mise en place par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan d'un nouveau dépliant pour l'aide aux primo-accédants qui rénovent des bâtiments.

Les Universités de la Biodiversité auront lieu le vendredi 22 septembre 2023 au Palais des Congrès de Rochefort, avec à l'ordre du jour la santé globale.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Loïc NAULET concernant « Octobre rose ».

Monsieur Loïc NAULET rappelle que 2 réunions ont eu lieu le 28 juin et le 1^{er} septembre dernier.

L'affiche va sortir prochainement.

Il est à noter qu'il y a cette année beaucoup moins de participants associations ou commerçants mais par contre, on observe une plus grande participation des administrés.

Monsieur Loïc NAULET tient à remercier le Comité des Sages qui a confectionné de petits bracelets pour cette manifestation.

Le « casse-croûte » de la chasse a permis de récupérer environ 215 €.

Un match de foot féminin aura lieu les 7 et 21 octobre 2023.

La Bourse à l'Enfance se déroulera le 8 octobre 2023.

La randonnée pédestre aura lieu le 21 octobre 2023.

La prochaine réunion concernant « Octobre rose » se tiendra le 31 octobre prochain.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Marie-Laure MORJON.

Cette dernière souhaite intervenir concernant la demande de reconnaissance en catastrophe naturelle sécheresse 2022 faite par la commune de Saint-Agnant.

L'arrêté du 22 juillet 2023 du Ministère de l'Intérieur portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, a été publié au J.O le 14 septembre dernier. Saint-Agnant n'est pas reconnu au titre de la sécheresse 2022.

Il est prévu que les Maires fassent un recours gracieux auprès du Préfet.

Les propriétaires concernés sont fortement incités à effectuer la même démarche.

A ce jour, il existe 32 sinistrés sur Saint-Agnant.

Une réunion est prévue le 28 octobre prochain avec l'association.

Avant de conclure, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude DORAY.

Ce dernier fait un point sur les dernières actions menées cet été.

Pour ce qui concerne les écoles :

- Remplacement de 3 PC fixes obsolètes par 3 PC fixes neufs dans la salle informatique. Le paramétrage et la mise à jour ont été effectués.
- Maintenance du parc informatique des écoles élémentaires et maternelles (PC fixes salle informatique et PC portables enseignants).

Pour ce qui concerne la Mairie :

- Renégociation du contrat leasing du parc téléphonique de la Mairie avec ORANGE, (ce dernier arrivant à échéance en septembre 2023) afin de renouveler l'ensemble des équipements téléphoniques. Ce qui a permis une économie de 700 € / an + 1 smartphone gratuit.
- Réunion avec SOLURIS le 9 Octobre afin de lancer la création d'un nouveau site WEB

La séance est levée à 21h20.

Le Maire,

Bernard GIRAUD

